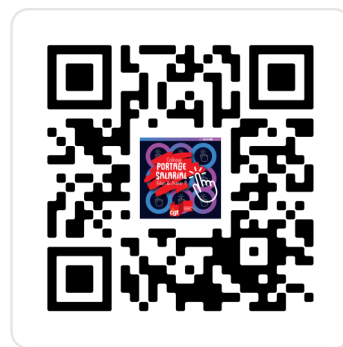


Ce mois-ci encore, le débat a tourné autour du financement de la formation professionnelle, élément essentiel au développement des compétences des salarié.e.s porté.e.s et leur mise en adéquation avec les besoins du marché. Or la situation de blocage vient principalement d'une incompréhension d'AKTO qui généralement ne finance qu'une partie des coûts pédagogiques, alors que, dans le portage, la totalité des coûts est, directement ou indirectement, supportée par les salarié.e.s porté.e.s. Il est donc nécessaire qu'AKTO prenne en charge plus qu'il ne le fait habituellement.

Dans *L'Echo du portage n°55*, nous remontons le cas d'une entreprise qui facturait aux salarié.e.s porté.e.s des frais qui devraient être englobés dans les frais de gestion prélevés par l'entreprise de portage salarial. Or ce cas n'est pas isolé. Nous avons été informés que d'autres suivent le même exemple. Nous avons donc saisi la commission paritaire afin que soit défini paritairement ce que recouvre comme service les frais de gestion. Pour l'heure, cette

question a été reportée à une prochaine réunion. Vous pouvez compter sur nous pour que celle-ci ne soit pas oubliée.

Dernier point, notre Fédération organise, dans le cadre des 5 ans de la convention collective, un colloque ayant pour thème « *Portage salarial : Bilan et Avenir ?* », décliné en 3 tables rondes. Nous vous invitons à vous y inscrire, via le QR-code ci-dessous, et venir nous rencontrer et débattre sur les évolutions de la convention collective que vous souhaitez.



Inscrivez vous !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.



Téléchargez moi !